



# **Règlement challenge Autocross et Sprint Car** **ASA Gard Cévennes**

## **Définition**

L'association sportive automobile (Asa) Gard Cévennes organise un challenge Autocross et Sprint Car ouvert à tous les pilotes licenciés à l'Asa Gard Cévennes pour l'année en cours. L'inscription est gratuite et prend en compte l'ensemble des épreuves effectués entre le 1 janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

Un classement distinct sera établi dans chacun des cas suivants :

- ➔ Pilotes d'Autocross
- ➔ Pilotes de Sprint Car
- ➔ Pilotes d'Autocross féminine
- ➔ Pilotes de Sprint Car féminine

## **Attribution des points**

L'attribution des points se fait selon les points obtenus au classement fédéral en Championnat de France, en Trophée et Coupe de France.

## **Coefficient**

Selon les points attribués, les résultats seront multipliés par les coefficients mentionnés ci-dessous.

Epreuves	Coefficient
Championnat de France, d'Europe	2
Trophée et Coupe de France	1,5

## ⊗ Remise des prix

La remise des prix se tiendra à la suite de l'assemblée générale. Le bureau de l'Asa Gard Cévennes se réserve le droit d'arbitrer tout litige concernant ce challenge.

Les pilotes ayant obtenu le plus de points au cours de l'année écoulée sera déclaré vainqueur du challenge.

### Récompenses

*Pilotes*  
*Autocross*  
*Sprint Car*

1 <sup>er</sup>
2 <sup>ème</sup>
3 <sup>ème</sup>

*Féminines*  
*Autocross*  
*Sprint Car*

<i>1<sup>ère</sup> pilote</i> <i>(Prix non cumulables avec les récompenses citées auparavant).</i>
---